



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations
et des compétences
Bureau de la gestion des dotations et des compétences
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières
et de la rémunération
BPECO**

**Note de mobilité
DGER/SDEDC/2018-372
04/05/2018**

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 14/06/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGER/SDEDC/2018-334 du 25/04/2018 : Affectation des agents contractuels enseignants, conseillers principaux d'éducation (ACEN-CDI et ACEN-CDD) et des agents contractuels directeurs de centres de l'enseignement technique agricole public au titre de la rentrée scolaire 2018. Affectation à la rentrée scolaire 2018 des enseignants et conseillers principaux d'éducation stagiaires, lauréats des concours internes et réservés organisés en 2018 ou dont le report a pris fin.

Nombre d'annexes : 0

Objet : modification des annexes de la note de mobilité DGER/SDEDC/2018-334 du 25 avril 2018.

Destinataires d'exécution

DRAAF et DAAF
SRFD et SFD
EPLEFPA et EPN

Résumé : la présente note a pour objet de modifier les annexes A, B, C, D de la note de mobilité DGER/SDEDC/2018-334 du 25 avril 2018 relative à l'affectation à la rentrée scolaire 2018 des agents contractuels enseignants, conseillers principaux d'éducation (ACEN-CDI et ACEN-CDD), des agents contractuels directeurs de centres de l'enseignement technique agricole public et des enseignants et conseillers principaux d'éducation stagiaires, lauréats des concours internes et réservés organisés en 2018 ou dont le report a pris fin.

La présente note a pour objet de modifier les annexes A, B, C et D de la note de mobilité DGER/SDEDC/2018-334 du 25 avril 2018 relative à l'affectation à la rentrée scolaire 2018 des agents contractuels enseignants, conseillers principaux d'éducation (ACEN-CDI et ACEN-CDD), des agents contractuels directeurs de centres de l'enseignement technique agricole public et des enseignants et conseillers principaux d'éducation stagiaires, lauréats des concours internes et réservés organisés en 2018 ou dont le report a pris fin.

1. L'annexe A - secteur Enseignement - est modifiée comme suit :

1.1. Les lignes suivantes sont ajoutées :

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	Discipline	SV	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTA Lyon Dardilly (69)	A2 01	Demi-poste	STA/Production horticole / ACE	1	Quotité réelle de travail : 50%
Grand Est	LEGTA Obernai (67)	A1 01	Poste entier	SESG/Gest. Entreprise / PCEA	1	

1.2. Les lignes suivantes sont modifiées comme suit :

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	Discipline	SV	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Durdats Larequille (03)	1106	Poste entier	SESG/Gest. Entreprise / ACE	1	Priorité lauréat concours Enseignement complémentaire en TIM
	LEGTPA Romans (26)	1110	Demi-poste	SESG/Gest. Entreprise / ACE	1	Quotité réelle de travail : 70 % Quotité réelle de travail : 50 %
	LPA Saint Flour (15)	1168	Poste entier	SESG/Gest commerciale / ACE	1	Enseignement complémentaire en gestion de l'entreprise
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	2125	Poste entier	E.P.S. / ACE	1	Enseignement en ski haut niveau
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	2126	Poste entier	E.P.S. / ACE	1	Enseignement en ski haut niveau Priorité lauréat concours
	Site de Noirétable du LEGTPA de Roanne Chervé (42)	2252	Demi-poste Poste entier	Education socioculturelle / ACE	1	
	Site de Chervé du LEGTPA Roanne Chervé (42)	2476	Demi-poste	Lettres Histoire / ACE Lettres modernes / ACE	1	Quotité réelle de travail : 70%
	LPA Rochefort Montagne (63)	2477	Demi-poste	Lettres Histoire / ACE Lettres Espagnol / ACE	1	Quotité réelle de travail : 50%
Martinique	LPA Le Robert (972)	1358	Poste entier	Bioch. microbio. biotech / ACE	1	Priorité lauréat concours
Normandie	LEGTA E. de Chambray (27)	1805	Poste entier	Sc techno équip/équip Hyd / PCEA	1	Priorité lauréat concours

1.3. Les lignes suivantes sont retirées :

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	Discipline	SV	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Rochefort Montagne (63)	1613	Demi-poste	STAE/Gest aménag esp nat. / ACE	±	Quotité réelle de travail : 50%
	LEGTPA Romans (26)	2075	Poste entier	EPS / PCEA	±	
Hauts de France	LPA Ribécourt (60)	1062	Poste entier	SESG/GE / ACE	±	
Bourgogne-Franche-Comté	Site de Nevers du LEGTA Nevers-Cosne (58)	2273	Poste entier	Lettres modernes / PCEA	±	
Normandie	LEGTPA Saint Hilaire du Harcouët (50)	2839	Poste entier	Lettres Histoire / PLPA	±	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Magnac-Laval (87)	1084	Demi-poste	SESG/Gest. Entreprise / ACE	±	Quotité réelle de travail : 50 %
	LEGTPA Magnac-Laval (87)	1085	Demi-poste	SESG/Gest. Entreprise / ACE	±	Quotité réelle de travail : 50 %

2. L'annexe B - secteur Education - est modifiée comme suit :

2.1. La ligne suivante est ajoutée :

- page 40 - Occitanie : LEGTA Vic en Bigorre (65) **2814, SV**

2.2. La ligne suivante est modifiée :

- page 40 - Guyane : LEGTPA de Macouria (973), **2812, V (SV)**

3. L'annexe C - secteur Direction - est modifiée comme suit :

3.1. La ligne suivante est modifiée :

- page 43 - Normandie : Atelier technologique d'Envermeu (76), **2777, SV (V)**

3.2. Les lignes suivantes sont retirées :

- page 41 - Nouvelle Aquitaine : directeur de CFPPA de Saintes (17) -- site de Saintes du CFPPA Saintes, ~~2687~~
- page 42 - Centre Val de Loire : Directeur de CFA, site de Blois du CFA du Loir et Cher (41), **2709**
- page 43 - Occitanie : Exploitation agricole de St Chély d'Apcher (48), ~~2757~~
- page 43 - Nouvelle Aquitaine : Atelier technologique, centre équestre Limoges (87), ~~2780~~

4. L'annexe D - secteur Missions EA technique hors enseignement - est modifiée comme suit :

4.1. La ligne suivante est retirée :

- page 44 - Auvergne-Rhône-Alpes : EPL de Cibeins, animateur réseau, ~~2816~~

**Pour le ministre, et par délégation,
Le sous-directeur des établissements, des dotations
et des compétences**

Jean-Luc TRONCO

**Pour le ministre, et par délégation,
La sous-directrice de la gestion des carrières
et des rémunérations**

Noémie LE QUELLENEC